DUPLAA Didier

5 décembre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 4 octobre 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Didier, Jean-Paul DUPLAA, commissaire de justice associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CDJ SUD », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Cécile BARRA, Alessandro SALVETTI

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)